

DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: 39

Nombre de membres présents : 37

Nombre de votants : 38

Date de convocation : 04/07/2020

L'an **Deux Mille VINGT** le **9 JUILLET**, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Aspres, dûment convoqué, s'est réuni à 18h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M.René OLIVE.

OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES AU
SYNDICAT MIXTE DU TECH SMIGATA

Certifiée exécutoire à la date de
transmission aux services
préfectoraux

(articles L2131-1 et L5211-3 CGCT)

Publié ou Notifié

le

Étaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) – TAURINYA, BANTREIL (Brouilla) – AUSSEIL (Caixas) - CHINAUD (Calmeilles) – LEHOUSSINE (Camélas) – HUGUE (Castelnou) – GABRIEL, DELGADO (Fourques) – BEZIAN (Llauro) – MAURAN (Montauriol) – GERICAULT (Oms) – DE MAURY (Ste Colombe) – XANCHO, JEAN (Saint-Jean-Lasseille) – BOUFFIL (Terrats) –OLIVE, BOURRAT, LAVAIL, MALHERBE, VOISIN, GONZALEZ, BATARD, ADROGUER-CASASAYAS, LEMORT, RAYNAL, PEREZ, MON, PONTICACCIA-DÖRR (Thuir) – LESNE (Tordères) – THIRIET (Tresserre) – ATTARD, ALBERT, SALVADOR (Trouillas)- LELAURAIN, BARBE (Villemolaque)

Procurations :

S.CAZENOVE (Thuir) à J.PONTICACCIA-DÖRR

Absents:

P.BELLEGARDE (Passa)

Monsieur Benjamin BATARD, benjamin de l'Assemblée, est élu secrétaire de séance.

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES AU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE DE GESTION ET D'AMENAGEMENT TECH ALBERES (SMIGATA)

VU les statuts de la Communauté de Communes des Aspres complétés par délibération n°102/2017 du 9 Novembre 2017, intégrant les compétences GEMAPI et HORS GEMAPI

VU les statuts du Syndicat Mixte de Gestion et d'Aménagement Tech-Albères (SMIGATA) fixant la répartition des sièges pour les représentants de chacun de ses membres

Le Président **EXPOSE** que, suite au renouvellement des Assemblées, le Conseil Communautaire des Aspres doit procéder à la désignation de six (6) représentants titulaires et six (6) représentants suppléants, pour le représenter au sein du Comité Syndical du SMIGATA portant les compétences précitées.

Il **RAPPELLE** que la représentativité de la Communauté ne peut être qu'accrue si ses représentants sont concernés par le périmètre d'action du syndicat en question, et qu'ainsi il apparaît opportun que soient désignés comme délégués, les représentants des communes territorialement impliquées sur ce bassin.

Il **INFORME** que le choix du Conseil Communautaire peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune membre.

Après appel à candidature,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Où l'exposé de son Président

Après en avoir valablement délibéré

A l'unanimité des membres présents ou représentés,

DESIGNE comme représentants de la Communauté de Communes des Aspres au Comité Syndical du SMIGATA, les conseillers suivants :

α délégués titulaires

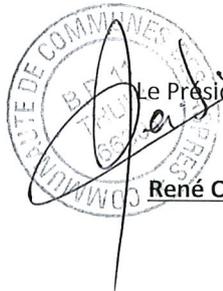
1. M. BERNARDY Laurent
2. M. COMMES Claude
3. M. SOULLIER Harold
4. Mme JEAN Fabienne
5. M. THIRIET Michel
6. Mme LESNE Maya

α délégués suppléants

1. M. MAIRENDE-GOUGES Matthieu
2. M. PACCIANUS Bernard
3. M. CHINAUD Gérard
4. M. MEILLAT Daniel
5. Mme VAQUER Frédérique
6. M. XANCHO Philippe

PRECISE qu'une copie de ladite délibération rendue exécutoire sera transmise dans les plus brefs délais au Syndicat Mixte Tech Albères

Ainsi FAIT et DELIBERE à THUIR, les jour, mois et an que dessus.


Le Président,
René OLIVE